

**RAPPORT DE MAJORITE DE LA COMMISSION
chargée d'examiner l'objet suivant :**

Postulat Pierre Zwahlen et consorts – Augmentons notablement les investissements annuels

La Commission s'est réunie le 21 août 2012. Elle était composée de Mme F. Freymond Cantone, par ailleurs auteur du présent rapport de majorité et de MM. P.-A. Pernoud, F. Grognuz, Y. Ferrari, F. Brélaz, L. Ballif, O. Epars, O. Kernén, P. Vallat et P. Grobéty. Mme C. Jaquet-Berger et M. M.-A. Bory étaient absents. Cette commission a été présidée par M. J.-M. Surer, par ailleurs auteur d'un rapport de minorité. M. le Conseiller d'Etat P. Broulis, Chef du Département des finances et des relations extérieures (DFIRE), ainsi que M. E. Birchmeier, Chef du Service d'analyse et gestion financières (SAGEFI), ont donné des éclairages techniques sur la matière. M. F. Mascello a tenu le procès-verbal. Qu'ils soient ici remerciés de leur collaboration.

En résumé, le postulat soumis à l'examen de la commission propose que « *en vue du prochain programme de législation 2012-2017, le Conseil d'Etat examine une augmentation notable du volume des investissements nets annuels. Un pilotage peut être conduit au long de l'année, en mesure d'anticiper les retards observés et de mettre en œuvre, au besoin, des investissements qui avaient été planifiés plus tard* ». Le postulat a donc deux thèmes : celui de l'augmentation des investissements nets, et celui de la mise en œuvre d'instruments de pilotage permettant de maximiser le volume des investissements en tous temps et selon la planification financière adoptée.

Pour le Conseil d'Etat, ces prochaines années verront des investissements massifs¹. Des blocages ne sont pas à exclure à l'instar du dossier du bâtiment du nouveau Parlement. D'ici là et sur d'autres dossiers aussi, une réallocation est impossible sans un nouveau vote du Parlement. Par ailleurs, la Commission des finances (COFIN) et le Parlement sont informés régulièrement des investissements, en votant le projet de budget, par exemple. Le détail des investissements est aussi visible dans les comptes. A noter que les objets listés publiquement sont un réel engagement du Conseil d'Etat. Toujours selon le Conseil d'Etat, les outils de pilotage – et la méthode pour le mener – existent déjà ; ceci dit, une priorisation d'objets variera toujours en fonction de choix politiques. Le Conseil d'Etat doit parallèlement gérer le niveau de sa dette qui est directement impactée par les choix d'investissements : le montant de CHF 325 millions alloués aux infrastructures lourdes en 2011 coûte, à titre d'exemple, durablement à l'Etat CHF 30 millions, soit 1,5 point d'impôt. La politique d'investissements menée par le gouvernement vise en outre à garantir une égalité de traitement géographique. En conclusion, un renvoi de ce postulat au Conseil d'Etat, selon M. Broulis, ne permettra pas d'apporter d'autres réponses.

Pour la majorité de la Commission, l'effort fait par le Conseil d'Etat pour augmenter sa masse d'investissements est à saluer. Ceci ne suffit pour autant pas à répondre au postulat Zwahlen et

¹ Le programme de législation du Conseil d'Etat, publié depuis la tenue de notre commission, selon le communiqué de presse du Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud (BIC), indique que « *dans une perspective anticyclique, une augmentation annuelle des investissements (300 à 400 millions de francs nets environ) est prévue et profitera notamment aux secteurs de la sécurité et du pénitentiaire, de la formation, de la santé, des Hautes Ecoles, des transports et de la mobilité ainsi que de l'environnement* ».

consorts. La majorité de la commission demande en effet un rapport détaillé, pour l'ensemble du Grand Conseil, et par là même public et donc lisible par toutes les personnes s'intéressant à la question des investissements étatiques. Seule la COFIN est nantie d'explications concernant la politique des investissements du Conseil d'Etat, et son suivi. Un rapport du Contrôle cantonal des finances (CCF) a été commandé par la COFIN en 2010, et a donné toute une série de pistes quant à maximiser le volume des dépenses d'investissements selon les montants de la planification financière. Cependant, le Parlement ne sait pas pour l'heure si le Conseil d'Etat *repriorise les investissements*, et comment, quand tel ou tel projet est bloqué, retardé ou revu. Au vu des expériences passées, où systématiquement l'Etat investissait beaucoup moins qu'il ne l'avait planifié, la majorité de la commission demande à voir et à comprendre comment l'Etat s'est outillé pour éviter ces moins-values économiques, sociales et environnementale pour la société vaudoise. Bon nombre d'acteurs économiques de ce canton ont cette même préoccupation : le Conseil d'Etat a ainsi tout avantage à expliquer quels sont les mécanismes, figés et rigides, liés à la mise en œuvre des investissements, comment le Conseil d'Etat s'y adapte et ainsi fait avancer ses projets politiques, nécessaires à notre canton.

Par ailleurs, nous notons que le postulat Zwahlen et consorts se voulait un signal politique fort, donné à la population *par des signataires de tous bords politiques*. Ce signal était et reste le même : *tous les élus* font face à leurs responsabilités et mettent tout en œuvre pour adapter notre canton, et ses infrastructures, à la croissance démographique qui n'est pas prête de stopper, au vieillissement de la population en cours, et à la demande des entreprises. A ce propos, et c'est le « Boston Consulting Group » qui le dit dans l'une de ses dernières publications², les grandes entreprises posent un diagnostic très sévère quant aux infrastructures du canton, notamment dans les transports, le logement et la sécurité, et demandent une notable montée en puissance en la matière.

Alors que le Conseil d'Etat veut investir plus, et le communique à tout va, il serait totalement incompréhensible que le Parlement refuse ce postulat, qui partage cette même volonté politique. Par ailleurs, le Conseil d'Etat a tout avantage à communiquer, à expliquer au Parlement et plus largement, publiquement, ce qu'il entend investir et surtout, faire pour tenir ses engagements en matière d'investissements. **La majorité de la Commission, par 6 voix contre 5, recommande de prendre en considération ce postulat et de le transmettre au Conseil d'Etat pour rapport.**

Nyon, le 25 octobre 2012

La rapportrice :
(signé) *Fabienne Freymond Cantone*

² Multinational Companies in Geneva and Vaud : Growth Engine at Risk. Joint study of The Swiss-American Chamber of Commerce and The Boston Consulting Group, June 2012, Geneva, Switzerland. Page 42: «Another serious concern is that current infrastructure has reached full capacity (especially the railways and roads) and investments are needed now in order to meet future needs. Page 50: There is no time to waste. The appeal of the economic package that Geneva and Vaud offer to multinational and international companies is eroding, and the attractions (such as the quality of infrastructure) that have drawn many companies to the region are losing some of their lustre ».